Nations Unies S/PV.7150



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7150e séance

Vendredi 28 mars 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)

14-27881 (F)







La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2014/153)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/157)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/222, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France et le Luxembourg.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/153, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/157, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2147 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote du Rwanda sur la résolution 2147 (2014), qui renouvelle le mandat la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de sa brigade d'intervention pour une année supplémentaire.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Gérard Araud, de la France, pays rédacteur sur la République démocratique du Congo, pour la bonne conduite habituelle des négociations qui ont permis au Conseil de sécurité d'adopter la résolution à l'unanimité. Je me félicite également du rôle joué par l'Ambassadrice Samantha Power, des États-Unis, en vue de réunir un consensus sur ce texte important. Je remercie également tous les membres du Conseil des contributions qu'ils ont apportées et de l'esprit de compromis dont ils ont fait montre tout au long du processus de négociation.

Le Rwanda espère que ce renouvellement du mandat, notamment de la Brigade d'intervention, relancera la mission de la MONUSCO consistant à neutraliser les groupes armés en République démocratique du Congo, en particulier les soi-disant Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui continuent de faire peser une menace sur les populations de la partie orientale de la République démocratique du Congo et sur mon pays, le Rwanda.

À l'instar de la résolution 2136 (2014), du 30 janvier 2014, la résolution qui vient d'être adoptée rappelle, au douzième alinéa de son préambule, que les FDLR sont

> « un groupe soumis à des sanctions imposées par l'ONU, dont les dirigeants et les membres comprennent des auteurs du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi au Rwanda, au cours duquel les Hutus et d'autres personnes opposés au génocide ont également été tués, et continuent de promouvoir et de commettre des tueries fondées sur des facteurs ethniques et d'autres massacres au Rwanda et en République démocratique du Congo ».

De fait, cela 20 ans que les FDLR continuent de déstabiliser la région et la République démocratique du Congo. Des rapports d'organisations non gouvernementales et de l'ONU imputent à ce groupe une responsabilité dans des viols, des tueries et autres atrocités généralisées dans l'est du pays. Les FDLR continuent d'utiliser des enfants comme soldats et comme esclaves. Ils retiennent également en otage des réfugiés qui souhaitent retourner au Rwanda. De même, des civils innocents ont encore récemment été tués dans mon pays suite à la reprise des attaques commises par les FDLR sur les marchés publics et aux arrêts de bus, principalement dans la ville de Kigali.

Dans la résolution 2147 (2014), le Conseil de sécurité s'inquiète que les FDLR continuent de circuler librement en République démocratique du Congo. Il réaffirme également sa volonté d'éliminer la grave menace que fait peser ce mouvement génocidaire, moyennant une action soutenue des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), de la MONUSCO et de la Brigade d'intervention. Cet objectif est également conforme à la teneur de la récente réunion de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue à Luanda le 25 mars, qui a appelé à déployer des efforts coordonnés afin d'engager d'urgence une action militaire contre les FDLR et à continuer de rapatrier ceux qui sont prêts à déposer les armes.

Ce mandat est l'un des aspects d'un plan global visant à régler définitivement les problèmes d'insécurité, en particulier en République démocratique du Congo, et à faire en sorte que la MONUSCO et la Brigade d'intervention aident les FARDC à mettre ces objectifs en oeuvre sur la durée. Nous exhortons le Conseil à veiller à tenir les acteurs concernés comptables de la mise en œuvre de ce plan.

Enfin, le Rwanda réitère, sur la base de ses engagements nationaux, bilatéraux et régionaux, son appui indéfectible à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ngwej (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, au moment où la présidence luxembourgeoise du Conseil de sécurité s'achève, permettez-moi de vous féliciter avant toute chose pour votre conduite des débats au sein de cet organe principal de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de vous dire de nouveau toute la joie que nous avons éprouvée de vous voir présider le Conseil en ce mois de mars 2014.

Je voudrais ensuite exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par l'ONU afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, et pour lui garantir la paix et la stabilité.

Je voudrais, enfin, rendre un hommage appuyé au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon, pour le souci constant et jamais démenti dont il n'a cessé de faire montre à notre égard, ainsi que son implication personnelle pour œuvrer à la consolidation de la paix dans mon pays.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution renouvelant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et celui de la Brigade spéciale d'intervention. Nous sommes tous témoins, aujourd'hui, du rôle ô combien efficace et louable accompli par cette Brigade aux côtés des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour l'affirmation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, ainsi que pour le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

C'est pourquoi le second mandat de la Brigade spéciale d'intervention devra, en effet, consacrer le couronnement des efforts déjà entrepris pour consolider et préserver durablement la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Tout en remerciant très sincèrement le Conseil pour cette reconduction indispensable à la sécurisation de mon pays, je voudrais aussi lui assurer que le Gouvernement congolais pour sa part prépare actuellement, conformément à ses engagements, la force de réaction rapide destinée à prendre la relève de la Brigade spéciale d'intervention de l'ONU, le moment venu. La montée en puissance de cette force de réaction rapide est très avancée, quoique pas encore achevée. Les brigades devant la constituer sont déjà formées, et elles poursuivent actuellement leurs entraînements dans les différentes spécialités. Les dotations organiques en équipements adéquats pour leur permettre de mener à bien leur mission sont en cours d'acquisition.

Parallèlement à cet effort, des progrès notables ont indéniablement été accomplis dans la lutte contre les forces négatives, la protection des populations civiles et

le renforcement des capacités du Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de sécuriser cette population.

S'agissant particulièrement de la lutte contre les forces négatives, nous avons donné la priorité à la protection des populations congolaises et à la sauvegarde tant de l'intégrité territoriale que de la souveraineté de notre pays. Aujourd'hui le Mouvement du 23 mars (M23) est défait. Les combats contre la rébellion ougandaise des Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda tendent à leur fin et se résument à des opérations résiduelles de ratissage. Les opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont imminentes. Quant à la menace incarnée par la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur, nous nous réjouissons des efforts entrepris actuellement, notamment par le Gouvernement des États-Unis, pour protéger les populations civiles des exactions de la rébellion de M. Joseph Kony et consorts.

C'est ici l'occasion pour nous de rassurer le Conseil de sécurité sur la détermination du Gouvernement de la République démocratique du Congo à éradiquer toutes les forces négatives sans exception. C'est une exigence essentielle pour le retour d'une paix durable, non seulement pour le Congo, mais aussi pour la région. Nous affirmons ici que les opérations décisives contre les FDLR ne sauraient tarder.

La présente résolution répond aux attentes de la population congolaise, qui souhaite retrouver une paix qui lui est déniée depuis près de deux décennies. Elle conforte toutes les initiatives louables visant un retour à la normale en République démocratique du Congo, ainsi que dans toute la région. À cet égard, le mini-sommet des dirigeants des pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs vient de se tenir à Luanda le 25 mars dernier, à l'invitation de son Président en exercice, S. E. José Eduardo Dos Santos. Cette conférence répond précisément au même souci. Ce mini-sommet a examiné la situation qui prévaut en République démocratique du Congo et dans la région et réitéré la nécessité de neutraliser, par tous les moyens, les forces négatives. Le mini-sommet de Luanda a également lancé un appel pressant aux différents groupes rebelles, les invitant à profiter de l'ouverture politique et de la possibilité de dialogue et à participer au processus de paix plus large ainsi qu'à l'intégration politique et sociale en cours.

Pour sa part, la République démocratique du Congo n'a épargné aucun effort pour assumer ses responsabilités. Au titre de la mise en œuvre des engagements découlant de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, le Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, a promulgué le 11 février la loi qui amnistie les faits d'insurrection, les faits de guerre et les délits politiques commis sur le territoire de la République démocratique du Congo entre le 18 février 2006 et le 20 décembre 2013. L'amnistie permet aux anciens rebelles qui ne sont pas responsables de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre de retrouver une place dans la communauté nationale s'ils la sollicitent et s'engagent à ne plus prendre les armes contre leur patrie. Des efforts sont en cours pour amener le maximum d'anciens rebelles éligibles à rentrer au pays.

Par ailleurs, un programme de désarmement, démobilisation et réintégration répondant aux soucis de désarmement, d'éducation civique et professionnelle, et qui se veut soucieux d'une réintégration sociale réussie et acceptée par les communautés jadis victimes, a été élaboré. L'identification des combattants des groupes armés du Nord-Kivu, regroupés dans les sites de Bweremana et de Kanyaruchinya est achevée. Ceux d'entre eux qui sont éligibles au troisième volet du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ont commencé à être évacués vers les centres de triage pour les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. En même temps, l'évacuation vers le centre de triage de Kitona des ex-combattants Bakata Katanga remplissant les conditions se poursuit. Un cadre de concertation avec les partenaires internationaux a été mis en place pour harmoniser les vues pour la mise en œuvre ordonnée dudit programme.

Dans le même ordre d'idées, sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la République démocratique du Congo se concerte avec les pays d'accueil pour le retour progressif des populations congolaises réfugiées dans les pays voisins. Il y a lieu également de signaler le retour progressif des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leur cadre de vie habituel, sécurisé depuis la reconquête des territoires anciennement occupés par les forces négatives.

En matière électorale, la République démocratique du Congo a institué une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) comprenant des représentants de la majorité, de l'opposition et de la société civile. L'organisation et la tenue des élections dans les meilleures conditions sont une priorité du Gouvernement. Il nous faut maintenant accélérer les préparatifs des élections, qui doivent se tenir selon le

calendrier établi par la CENI, et aussi gérer ce processus dans un climat apaisé. Quant au rôle attendu des Nations Unies, je voudrais réitérer la demande du Gouvernement de bénéficier, dès que nécessaire, d'un appui logistique et technique approprié.

Dans le cadre de nos efforts de réconciliation nationale, le Gouvernement congolais a réuni à Kinshasa, au mois d'octobre 2013, toutes les forces vives de la nation, la classe politique, la majorité et l'opposition ainsi que la société civile dans le cadre de concertations nationales. Les participants ont affirmé leur attachement à l'unité du pays et au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Plus de 600 résolutions et recommandations ont découlé de ces assises et constituent sans nul doute le programme du Gouvernement de cohésion nationale que le chef de l'État entend mettre en place incessamment.

Dans le souci d'approfondir sa jeune démocratie, la République démocratique du Congo poursuit sans atermoiement le processus de décentralisation entamé en 2006. Il est prévu d'accélérer les réformes avec la fin de la guerre et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Des avancées significatives dans ce domaine vont être opérées par-delà les difficultés objectives inhérentes à un tel exercice.

Les problèmes liés aux violences sexuelles, qui préoccupent à juste titre l'opinion publique nationale et internationale, font toujours partie des questions urgentes inscrites à l'agenda du Gouvernement. À cet égard, la République démocratique du Congo pratique une politique de tolérance zéro, comme l'illustre le procès sans complaisance de Minova et la mise en accusation de plusieurs chefs rebelles. Ici encore, il convient de souligner que la pacification des territoires libérés a amené une inversion importante de la courbe de ces exactions.

Afin d'assurer ses prérogatives régaliennes, la République démocratique du Congo a entrepris une réforme approfondie de son secteur de la sécurité.

L'assainissement des structures et du personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense de jeunes Congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui, avec comme objectif prioritaire, rappelons-le, la mise en opération de la force de réaction rapide, sont autant d'actions concrètes déjà engagées afin de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'État.

L'option bilatérale est privilégiée en ce qui concerne la formation de l'armée nationale pour laquelle des accords, en cours d'exécution, ont déjà été négociés et conclus avec certains pays. Nous remercions tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour ce soutien essentiel à la réforme du secteur de la sécurité, qui vise justement la consolidation de la paix et de la sécurité et aboutira certainement à la mise en place d'une armée et d'une police nationales que nous voulons républicaines, disciplinées et compétentes.

La République démocratique du Congo se doit cependant d'exprimer quelques préoccupations. La première concerne le respect des engagements régionaux souscrits en vue de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba. Alors que notre pays s'attache à exécuter, un point après l'autre, les responsabilités désignées comme siennes, certains pays ne semblent pas se préoccuper d'assumer les leurs. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que nous avons le sentiment que la communauté internationale n'y prête pas l'attention requise.

Nous pensons, entre autres, à la question du stock impressionnant d'armes trouvé par nos forces armées et la MONUSCO après la défaite du M23 lors de la libération de la localité montagneuse de Tshanzu, laquelle demeure jusqu'à ce jour sans réponse. Cette question est en effet préoccupante, parce que la quantité et la nature des armes de guerre trouvées sur place indiquent que les commanditaires du M23 avaient préparé une guerre généralisée et de longue durée à l'encontre de notre pays. L'Organisation des Nations Unies, dans son rôle de gardien de la paix, se doit de s'interroger sur les réelles visées d'un arsenal aussi puissant et de dénoncer publiquement tous les auteurs de cette organisation criminelle, qui aurait pu causer la mort de plusieurs autres millions de nos compatriotes. Il serait judicieux, pour le maintien des équilibres fragiles dans la région, que chacun assume réellement ses engagements.

Notre seconde préoccupation a trait au Mécanisme conjoint de vérification élargi. Ce Mécanisme qui, au départ, ne réunissait que les délégués des états-majors des armées congolaise et rwandaise a été élargi à tous

les pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et, dernièrement, à l'Afrique du Sud, sans oublier les représentants de la MONUSCO et de l'Union africaine. Ce Mécanisme pourtant essentiel manque cruellement de ressources indispensables à sa noble tâche. Ici, nous demandons également au Conseil de faire de cette question une de ses priorités.

Une troisième préoccupation concerne l'exploitation illégale des ressources naturelles. Dans l'esprit de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, cette question, comme celle des forces négatives, a été retenue comme étant, fondamentalement, une des causes profondes à la base du cycle de violence dans la région. Si des progrès importants ont été observés dans la lutte contre les forces négatives, il n'en est pas de même de cette question. Nous en appelons à plus de diligence de la part du Conseil de sécurité pour appuyer les efforts de la région en matière de certification des origines des produits exportés. Aujourd'hui encore, les statistiques officielles de certains pays de la région indiquent l'exportation des produits dont la quantité est sans commune mesure avec leur potentiel minier notoirement connu.

Dans la perspective de la reconfiguration du mandat de la MONUSCO et du transfert des responsabilités, le Gouvernement a pris bonne note de la mise au point d'une « feuille de route » concernant la réaffectation de certaines tâches de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies. Il se tient prêt à discuter des modalités concrètes de la mise en œuvre de cette feuille de route et voudrait exprimer sa pleine confiance à l'équipe conjointe d'évaluation qu'il invite à plus de responsabilité pour la reconfiguration de la Mission des Nations Unies, et cela, dans la perspective logique d'un retrait progressif et ordonné.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer tous les remerciements de mon gouvernement à M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, à tout le personnel de la MONUSCO, ainsi qu'à l'ensemble du personnel civil et humanitaire associé pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de fournir en vue de la recherche d'une paix et d'une sécurité durables dans mon pays. Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas notre gratitude à Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son engagement et ses efforts en vue du rétablissement de la stabilité en vue de favoriser le développement de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. À toutes et à tous, je réitère toute la reconnaissance de mon pays pour leur dévouement le plus total à la cause de la paix et de la restauration de la dignité pour le peuple congolais.

La Présidente : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.